

36e dimanche

99. Q. Qu'ordonne le troisième commandement?

A. Que non seulement nous ne blasphémions
ni ne profanions le Nom de Dieu
par des jurons¹,
de faux serments² et des jurements inutiles³,
mais que, par notre silence ou notre complaisance⁴,
nous ne nous rendions pas complices
de péchés aussi horribles;
en résumé,
que nous n'ayons son saint Nom à la bouche
qu'avec crainte et vénération⁵
afin de le confesser⁶, de l'invoquer⁷
et de le glorifier droitement
dans toutes nos paroles et nos actions⁸.

1. Lév. 24:10-17.
2. Lév. 19:12.
3. Matt. 5:37; Jac. 5:12.
4. Lév. 5:1; Prov. 29:24.
5. Ps. 99:5; És. 45:23; Jér. 4:2.
6. Matt. 10:32-33; Rom. 10:9-10; 1 Pi. 3:15.
7. Ps. 50:14-15; 1 Tim. 2:8.
8. Rom. 2:24; Col. 3:16-17; 1 Tim. 6:1.

100. Q. Outrager le Nom de Dieu
par jurements et blasphèmes
est-il un si grand péché que Dieu soit irrité
même contre ceux qui ne s'efforcent pas
de l'empêcher et de l'interdire.

A. Oui, certainement¹;
car il n'y a pas de plus grand péché,
ni rien qui excite davantage la colère de Dieu
que le blasphème de son Nom.
C'est aussi pourquoi il a ordonné de le punir de mort².

1. Lév. 5:1.
2. Lév. 24:15-16.